



Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	40
Nombre de membres ayant donné pouvoir	10
Nombre de voix représentées	212

Délibération n° : **21.03.12**

Date de convocation : 23 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt un  
Le 2 avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à
<b>Délégués des communes rurales*</b>					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52	X		
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52		X	Claude MALZAC
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52		X	
CARREZ Jean-Claude		171/52		X	René JEANJEAN
CASTAN Emmanuel		171/52	X		
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52	X		
CONFORT René		171/52	X		
COUDERC Didier		171/52	X		
DURAND Bruno		171/52		X	Alain ASTRUC
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52	X		
GALTIER Guy		171/52	X		
GELLION Camille		171/52	X		
GRANIER François		171/52		X	Isabelle RECOULIN
ITIER Jean-Paul		171/52		X	
JEANJEAN René		171/52	X		
LAURENT Julien		171/52	X		
MALHERBE Eric		171/52		X	Jean-Paul POURQUIER
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52	X		
MAURIN Olivier		171/52		X	Michel TEISSIER
MAZOYER Lucien		171/52	X		
MERCIER Gilles		171/52	X		
ODOUL Rolland		171/52		X	Jean-Noël BRUGERON
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52	X		
PANTEL Frédéric		171/52		X	Gilles MERCIER

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à
<b>Délégués des communes rurales*</b>					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	Emmanuel CASTAN
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52		X	Guy GALTIER
VAYSSIER Jean-Louis		171/52	X		
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52		X	
<b>Déléguées des communes urbaines</b>					
BOURGADE Régine	Mende	25		X	
BREMOND Patricia	Marvejols	10		X	
<b>Délégués des EPCI</b>					
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
MARTO Célestin	CC du Gévaudan	11		X	
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	X		
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	X		

\* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

### ÉNERGIES RENOUVELABLES Projet photovoltaïque sur le site de Rédoundel

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 25 février 2020, le Comité Syndical a délibéré et donné son accord pour une prise de participation du SDEE au sein de la société URBA 84, en charge de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de Rédoundel, à hauteur de 49% des actions de cette société.

Lors de sa séance, le Comité Syndical a également autorisé la signature des documents suivants :

- acte de cession d'actions, qui reconnaît au SDEE le transfert de 49% du capital de la société URBA 84 ;
- pacte d'associés, et ses annexes, dont l'objet est de fixer les droits et obligations des actionnaires de la société, ainsi que leurs engagements respectifs et notamment les règles de gouvernance, de transfert de titres et de financement de la société ;
- contrat de nantissement de compte titres financiers en garantie des emprunts contractés par la société, accordant à ces établissements un droit de rétention et, le cas échéant, de réalisation sur les actions détenues par le SDEE au sein de la société URBA 84 ;
- accord intercréanciers, octroyant un droit de priorité au paiement des créances détenues par les organismes bancaires.

Le financement prévisionnel du projet s'établissait alors à :

Financement bancaire	1 302 000 €
URBASOLAR	198 400 €
SDEE	190 600 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>1 691 000 €</b>

Compte tenu de l'évolution des taux bancaires, il apparaît opportun de réévaluer les apports en fonds propre de chaque associé pour assurer le financement de cette opération et limiter le recours à l'emprunt. Selon la dernière actualisation bancaire, effectuée début mars, le nouveau plan de financement de l'opération s'établirait ainsi :

Financement bancaire	1 198 526 €
URBASOLAR	268 565 €
SDEE	258 034 €
<b>Coût total du projet</b>	<b>1 725 125 €</b>

Les montants définitifs pouvant évoluer jusqu'à la signature des contrats de prêt en fonction des taux et afin de disposer d'une marge de sécurité suffisante, il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver l'augmentation de 85 000 € du plafond de l'avance en compte courant d'associés apportée à la société URBA 84, passant ainsi d'un montant maximum de 200 000 € à 285 000 € ;
- d'approuver les projets de contrat de nantissement de compte titres financiers et d'accord intercréanciers, tel qu'ils résultent de la modification du plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser son Président à procéder à la signature de ces documents.

Ceci étant exposé ;

Vu les délibérations n° 19.07.04 du comité syndical du 19 décembre 2019 et n° 20.02.05 du 25 février 2020 ;

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** l'augmentation de 85 000 € du plafond de l'avance en compte courant d'associés apportée à la société URBA 84, passant ainsi d'un montant maximum de 200 000 € à 285 000 € ;

**APPROUVE** les projets de contrat de nantissement de compte titres financiers et d'accord intercréanciers, tel qu'ils résultent de la modification du plan de financement de l'opération ;

**AUTORISE** son Président, Monsieur Alain ASTRUC, à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment ceux visés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210402-20210312-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2021

